

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**

**PROCES-VEBAL  
CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2025 à 20H  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation** : 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 8 puis 9

**Etaient présents** : Robert BIAGI, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR (arrivé à 20h35), Laurent POISSONNEAU, Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Cyrille MARTINEAU a donné pouvoir à Robert BIAGI, Pascale HUET a donné pouvoir à Katia DUMARTIN, Anthony NORBERT, Fanny OLLIVRY qui a donné pouvoir à Alain AGATOR, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Céline ZULBERTI

**Date de publication** : 23 janvier 2025

**ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 16 décembre 2024*
- *Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour*
- *Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : avenants*
- *Ecole Nicolas Condorcet : rénovation thermique : autorisation de demande de subventions complémentaires*
- *Ecole Nicolas Condorcet : rénovation thermique : autorisation de dépôt du permis de construire pour la chaufferie*
- *Maison d'Assistantes Maternelles (MAM): convention d'occupation précaire : tarif*
- *Bibliothèque municipale : gratuité de l'inscription*
- *Personnel : création d'un poste d'adjoint technique*
- *Angers Loire Métropole : convention d'adhésion à la centrale d'achat*
- *Informations diverses*

Avant les délibérations, la parole est donnée à M. Jean-Claude FREMY, porte-parole de la Société de boule de fort L'Union. M. FREMY convie les membres du Conseil municipal à la *Soirée choucroute* du 8 février 2025 à 19h30 à la salle Cortequisse, moyennant une participation de 30€. Il n'est pas obligatoire d'être sociétaire pour participer à cet événement. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024 été adopté (12 pour).

**DEL-202501**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'AJOUTER UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, à savoir :

- Ecole Nicolas Condorcet : rénovation thermique : autorisation du dépôt du permis de construire pour la chaufferie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour), accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) ET BUREAUX : AVENANTS**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de transformation d'une maison en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et bureaux, le Conseil Municipal par délibérations en date du 19 juin 2024 (n°DEL-202442) et du 15 juillet 2024 (n°DEL-202446) a retenu les entreprises pour les différents lots.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure des avenants tels que récapitulés ci-dessous :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Prestations	Montant de la prestation en € HT	Nouveau montant en € HT
5 – menuiseries extérieures	2	31 997,82 compris option	<i>Prestations supplémentaires</i> : bavettes d'appuis, d'organigrammes (serrures) <i>Prestations supprimées</i> : lambrequins de fenêtres	315,66	32 313,48
8 –peinture sols collés	1	24 892,31	Ragréage épais et peinture façades	12 267,41	37 159,72
9–espaces verts	1	9 079,22	- Ajout plaques de soubassement pour la clôture (199,80 € HT) - réalisation bordure pavée pour un massif (880,00 € HT)	1 079,80	10 159,02
10 –plomberie – plomberie – climatisation - ventilation	1	40 300,28	Ajout d'un robinet de puisage et complément d'isolation pour conduit VMC	810,39	41 110,67
11 – électricité courants forts et faibles	2	46 943,49	Liaison MAM	596,25	47 539,74

Concernant le lot N°8, Mr le Maire précise que pour rester dans le cadre légal, un avenant ne peut dépasser 50% du montant initial dudit lot. Il a donc été décidé de refaire les peintures extérieures de 3 façades sur 4.

Céline Zulberti souligne qu'il faudra prévoir une sécurité au niveau de l'escalier extérieur qui ne possède pas de garde-corps à ce jour. M. le Maire en convient, l'idée d'un massif végétal est évoquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- Accepte les avenants tels que présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer ces avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

***Arrivée de M. Julien HANNOIR à 20h35***

**ECOLE NICOLAS CONDORCET : RENOVATION THERMIQUE : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

M. le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal n°DEL-202305 du 23 janvier 2023 et n°DEL-2024-30 du 22 avril 2024 relatives à l'autorisation de déposer des demandes de subventions pour la rénovation thermique de l'école Nicolas Condorcet.

Il précise que compte tenu des avancées des études techniques, et notamment de la nécessité de refaire l'étanchéité des toitures-terrasses, le montant estimatif actualisé s'élève à 637 295,00 € HT.

Ces travaux seraient engagés pendant l'année 2025. La nécessité de préserver le fonctionnement scolaire imposera de réaliser certaines étapes techniques au moment des congés scolaires, allongeant la durée totale des travaux.

Le plan de financement se décomposerait comme suit, sous réserve d'autres aides ou subventions à venir :

**Rénovation thermique de l'école Nicolas Condorcet (€ HT)**

Travaux sur Projet partiel initial (dit Tranche 1)	233 752 €
Travaux sur Projet complémentaire	338 248 €
Maître d'œuvre (BET et architecte)	55 295 €
Autres études (structure, SPS, contrôle)	10 000 €
TOTAUX	637 295 €

Etat (DSIL) sur Tranche 1	47 030 €
Etat (DETR-DSIL) sur Projet complémentaire	65 000 €
Etat Fond Vert Rénovation Ecoles	215 000 €
Région	
Département	
ALM Fond Transition Energétique	100 000 €
SIEML BEE 2030	60 894 €
Aderme	17 212 €
Autofinancement commune (dont emprunt)	132 159 €
	637 295 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- autorise la réalisation du projet global tel que décrit ici précédemment,
- accepte le plan de financement tel que présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter toutes aides ou subventions pouvant cofinancer ce projet,
- le projet sera inscrit au budget 2025.

**DEL-202504**

**ECOLE NICOLAS CONDORCET : RENOVATION THERMIQUE : AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CHAUFFERIE**

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de la rénovation thermique de l'école Nicolas Condorcet, sis 28 rue de l'Aubance à SOULAINES/AUBANCE, la construction d'une chaufferie est nécessaire.

Le dépôt d'un permis est donc indispensable.

Le chantier serait prévu entre fin avril et fin août. En cas de débordement sur la période de septembre, 2 modulaires seront prévus pour accueillir 2 classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Autorise M. le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune pour la réalisation des travaux susmentionnés.

**DEL-202505**

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE : TARIF**

M. le Maire expose que la fin des travaux de la MAM approche et qu'il est indispensable d'organiser les conditions d'occupation par le futur exploitant (Association *le Jardin des Culottes Courtes*) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Il rappelle que ce bien, situé 21 rue de l'Aubance (prochainement 4 rue de l'Union) est en portage foncier par Angers Loire Métropole.

Il précise que les réserves foncières ne peuvent faire l'objet que de concessions temporaires.

La convention d'occupation précaire envisagée prendra fin à la date d'acquisition du bien par la commune et fera, après ce rachat, l'objet de l'établissement d'un bail de longue durée en conservant le même montant de loyer mensuel.

Aussi, Il ajoute qu'il y a lieu d'arrêter le montant de la redevance mensuelle et propose 1 100,00 €.

M. Julien HANNOIR demande à se faire expliquer le terme de « précaire ». M. le Maire précise que ce terme est employé jusqu'à ce que la commune soit propriétaire de la maison. Il sera ensuite établi un bail comme pour un loyer classique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Est favorable aux conditions telles que présentées ;
- Arrête le montant mensuel de redevance à 1 100,00 €;

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec cette association *le Jardin des Culottes Courtes* et tous documents afférents à ce dossier.

DEL-202506

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: GRATUITE DE L'INSCRIPTION**

M. le Maire expose que la gratuité de l'inscription à la bibliothèque permettrait d'élargir, de diversifier les publics et de promouvoir la lecture et la culture de l'écrit.

Cette disposition correspond aussi au *Manifeste de l'UNESCO* qui « proclame que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus ». Il rappelle également que « les services de la bibliothèque publique sont en principe gratuits. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Approuve la gratuité d'accès à la bibliothèque municipale, à compter de l'année 2025.

DEL-202507

### **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

M. le Maire expose qu'un agent a formulé une demande de renouvellement de sa disponibilité pour convenance personnelle, prenant effet à compter du 3 mars 2025.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement et par conséquent de créer un poste, en application des dispositions de l'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé de créer un poste au grade d'adjoint technique (3<sup>ème</sup> échelon), du 3 mars 2025 au 24 décembre 2025, pour une durée hebdomadaire de 28h55/35 (28,92/35<sup>ème</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide :

- ↳ De créer le poste tel que défini ci-dessus ;
- ↳ D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier ;
- ↳ D'autoriser le versement d'heures complémentaires et supplémentaires, si nécessaire

Des crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

DEL-202508

### **ANGERS LOIRE METROPOLE : CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT**

M. le Maire expose :

Par délibération du 9 décembre 2024, Angers Loire Métropole s'est constituée en centrale d'achat afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et mieux répondre aux besoins des communes membres de la communauté urbaine.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, est ouvert aux acheteurs publics du territoire communautaire que sont les communes d'Angers Loire Métropole, leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), les caisses des écoles ainsi que les acheteurs soumis au code de la commande publique de son territoire que la communauté urbaine finance ou contrôle, en particulier ses sociétés publiques locales (SPL).

Angers Loire Métropole, agissant en qualité de centrale d'achat, est compétente pour exercer une activité de passation de marchés publics ou d'accords-cadres de fournitures, de services ou de travaux.

Les dispositions prévues par la convention d'adhésion et son annexe 1 « Règlement intérieur de la centrale d'achat » ont pour objet d'organiser les rapports entre la centrale d'Achat, ses adhérents et les titulaires de marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-2 et suivants,  
Considérant la convention d'adhésion à la centrale d'achat, et notamment son annexe 1 « règlement intérieur de la centrale d'Achat »,

Mr Julien HANNOIR propose que la municipalité se renseigne pour un achat groupé de fournitures scolaires (en fonction du souhait des enseignants) pour proposer aux familles des enfants scolarisés à l'école Nicolas Condorcet la possibilité d'acheter des colis. Cela permettrait un gain de temps et certainement un gain financier pour les familles.

M. Franck BAUNEZ suggère de consulter également la centrale d'achat pour l'achat des arbres de naissance.

Mme Katia DUMARTIN demande s'il y a un délai pour adhérer à la centrale d'achat. M. le Maire répond que l'adhésion est effective dès la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide :

- D'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole et son annexe portant « Règlement intérieur de la centrale d'achats », telle que présentée ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'imputer la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Environnement**

- **Circulation sur certains chemins communaux**

A la suite de la prise d'un arrêté de limitation de circulation sur certains chemins communaux, la Mairie a reçu une demande de recours gracieux. M. le Maire rappelle que les restrictions concernent uniquement deux lieux précis pour raisons de sécurité de circulation et de protection d'espèces et de milieux protégés. Une réponse sera apportée à l'association après avoir consulté l'OFB (Office Français de la Biodiversité). L'arrêté ne sera pas supprimé.

- **Pièges à frelons**
- **Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communale** : Réunion publique le 25 février 2005 de 20h à 21h à la Grange aux Dîmes

### **Travaux**

- Station d'épuration de l'Ecotière : le chantier se termine
- Voirie et Pluvial :
  - services ALM rencontrés le 21 janvier pour la programmation des travaux d'entretien et de petits aménagements 2025
- Rencontre prochaine avec le SIEMML pour planifier la rénovation de l'éclairage public
- Bâtiments :
  - fin de travaux pour MAM et Tilleul
  - démarrage prochain des travaux pour Ecole et Gîte
  - entretien et réparations : chauffage bibliothèque, VMC Halle de sports, éclairage GAD

### **Enfance-Jeunesse**

- Exploitation de la Maison de l'Enfance à Mûrs-Erigné par VYV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (nouveau contrat), incluant six places pour des enfants de Soulainnes-sur-Aubance
- CTG : échange avec Mûrs-Erigné sur la construction du Projet Parentalité 2025

## Culture

- Annonce de la soirée humoristique du 1<sup>er</sup> février 2025 : *Le serment d'Hypocrite*

## Social - CCAS

- A la suite de l'échange des Cartes de vœux, les Aînés seront accueillis à l'école les 4 et 6 février 2025 de 10h15 à 11h45
- Le *Repas des Aînés* aura lieu le 8 mars 2025

Réflexion en cours avec l'association AGIS et la CAF sur la création d'un *Espace de Vie Sociale* en commun avec Mûrs-Erigné, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

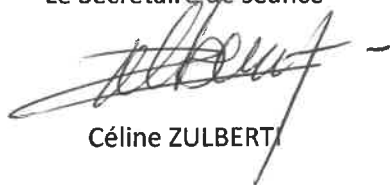
## Communication

Un projet de signalétique des bâtiments communaux va être lancé en 2025 avec une priorité sur la Maison d'Assistants Maternelles pour l'inauguration du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Fin de la séance : 22h12

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE, le 17 février 2025

Le Secrétaire de séance



Céline ZULBERT

Le Maire



Robert BIAGI

## DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-202501	Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202502	Transformation d'une maison en une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et bureaux : avenants	Pour : 12 Contre : / Abstention : /
DEL-202503	Ecole Nicolas Condorcet : rénovation thermique : autorisation de demande de subventions complémentaires	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202504	Ecole Nicolas Condorcet : rénovation thermique : autorisation de dépôt du permis de construire pour la chaufferie	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202505	Maison d'Assistants Maternelles (MAM): convention d'occupation précaire : tarif	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202506	Bibliothèque municipale : gratuité de l'inscription	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202507	Personnel : création d'un poste d'adjoint technique	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202508	Angers Loire Métropole : convention d'adhésion à la centrale d'achat	Pour : 13 Contre : / Abstention : /